

**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du MERCREDI 16 JUIN 2021 à 20 heures.**

Date de convocation : 10 juin 2021

Date d'affichage : 10 juin 2021

Présents : BAVOUX Patrick, MARECHAL Maurice, TEILLARD Christophe, CHARVET Didier  
GAUTHIER Stéphanie, PROST Valentin, BUARD Vincent, GROS Antoine,  
ACHARD Ludovic, BAVOUX Laurence, SEVE Bénédicte et GAILLARD Bruno

Absents excusés : GAILLETON Jocelyne et POUPON Jean-François

Absente : NECTOUX Morgane

Pouvoirs : GAILLETON Jocelyne donne pouvoir à GAILLARD Bruno  
POUPON Jean-François donne pouvoir à TEILLARD Christophe

Secrétaire : MARECHAL Maurice

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 11 MAI 2021**

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 mai 2021 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

**TRAVAUX POUR L'EXTENSION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF ET FESTIF  
SUR LA COMMUNE DE BENY**

**1°) ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux pour l'extension de l'équipement sportif et festif du stade.

La consultation est divisée en 10 lots :

- Lot N°01 : DEMOLITION – TERRASSEMENT – VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURS
- Lot N°02 : MAÇONNERIE - GROS OEUVRE
- Lot N°03 : CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
- Lot N°04 : REVETEMENTS DE FACADES
- Lot N°05 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – METALLERIE - SERRURERIE
- Lot N°06 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- Lot N°07 : PLATRERIE - ISOLATION - PEINTURE
- Lot N°08 : CARRELAGES - FAIENCES
- Lot N°09 : ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES
- Lot N°10 : PLOMBERIE – SANITAIRES - CHAUFFAGE

La Consultation a été lancée le 13/04/2021 avec comme date limite de remise des offres le 18/05/2021 à 12H00,

- ✓ La consultation était accessible par les entreprises depuis le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> et la réponse électronique obligatoire sur ce même support,
- ✓ L'annonce légale a été envoyée le 13/04/2021 pour parution dans le journal papier la VOIX DE L'AIN du 16/04/2021.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après,

Prix	60/100
Valeur technique	40/100

**Le critère " prix des prestations" a été jugé à partir de la rémunération totale que propose le candidat dans l'acte d'engagement.**

Après élimination des offres anormalement basses, la note 60 sera attribuée à l'offre la moins onéreuse. Les autres offres recevront une note calculée selon la formule suivante :

$$N_c = 60 - \left( \frac{M_{Ox} - M_{OMD}}{M_{OMD}} \times 60 \right)$$

- ✓ **N<sub>c</sub>** est la note du candidat.
- ✓ **M<sub>OMD</sub>** est le montant de l'offre la moins-disante.
- ✓ **M<sub>Ox</sub>** est le montant de l'offre x

Si le résultat de cette formule est < à 0, la note attribuée sera 0.

**Le critère "valeur technique" a été jugé à partir du mémoire technique et des pièces administratives demandées**

Une note de 0 à 40 sera attribuée en fonction de sa qualité et de sa pertinence suivant les sous critères suivants :

Critères de notation pour déterminer la valeur technique	Valeur de notation sur 40	Descriptif de la notation
Moyens humains, matériels et financiers affectés à ce chantier : Indications sur l'organisation du chantier, Personnel affecté au chantier (nombre et qualification) Matériel affecté au chantier	Notation sur 10 points	- détail du personnel avec leurs qualifications, présence du personnel d'encadrement + moyens techniques, équipements, matériel, outillage détaillé affecté pour ce chantier.
Indications sur la <b>methodologie</b> prévue pour la réalisation des travaux	Notation sur 10 points	Traitement des différentes étapes nécessaires à la réalisation des ouvrages : - étude – fabrication (fiches techniques produits) - approvisionnement – pose – enchaînement des tâches - contrôle des travaux - planning prévisionnel
Sécurité du personnel intervenant	Notation sur 10 points	- Liste des mesures de protection prises pour assurer la protection du personnel intervenant sur le chantier pour éviter ou limiter les risques professionnels.
Assurer la gestion des déchets du chantier	Notation sur 10 points	- Liste des moyens mis à disposition pour assurer la gestion des déchets du chantier (bennes pour le tri des déchets, sensibilisation du personnel...).

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de maîtrise d'œuvre ayant comme mandataire le cabinet d'ARCHITECTURE BARILLOT,

*Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

**DECIDE** d'attribuer les marchés comme suit :

**Lot N°01** : DEMOLITION – TERRASSEMENTS – VRD – AMENAGEMENTS EXTERIEURS à l'entreprise PIQUAND TP pour un montant de 62 821,20 € HT,

**Lot N°02** : MACONNERIE - GROS OEUVRE à l'entreprise GUERRIER & FILS pour un montant de 123 969,50 € HT,

**Lot N°03** : CHARPENTE - COUVERTURE – ZINGUERIE à l'entreprise SARL TISSOT pour un montant de 80 171,05 € HT,

**Lot N°04** : REVETEMENTS DE FACADES à l'entreprise JUILLARD A. pour un montant de 11 340,00 € HT,

**Lot N°05** : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – METALLERIE - SERRURERIE à l'entreprise GROS FRERES pour un montant de 42 058,75 € HT,

**Lot N°6** : MENUISERIES INTERIEURES BOIS à l'entreprise BRET MENUISERIE pour un montant de 44 591,00 € HT,

**Lot N°07** : PLATRERIE – ISOLATION - PEINTURE à l'entreprise BONGLET pour un montant de 54 330,20 € HT,

**Lot N°08** : CARRELAGES - FAIENCES à l'entreprise SERRANO pour un montant de 30 628,00 € HT,

**Lot N°09** : ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES à l'entreprise FLOW ELEC pour un montant de 23 986,04 € HT,

**Lot N°10** : PLOMBERIE – SANITAIRE - CHAUFFAGE à l'entreprise ARBAN pour un montant de 72 228,00 € HT

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de ces lots et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à leurs exécutions.

**DIT** que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2021 en dépenses d'investissement à l'opération 192.

**Information** : Monsieur le Maire souligne que le montant était estimé à 549 800€ HT.

Après analyse des offres, le montant retenu est de 546 123.74 € HT.

## **2°) Réunion avec les entreprises.**

Les entreprises retenues et non retenues seront notifiées au cours de la semaine 25.

Une rencontre est prévue avec les entreprises début juillet pour un commencement des travaux en septembre. Le planning des travaux est de 10 mois. En conséquence, aucune location n'est possible pendant cette période.

## **3°) CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain)**

Le Maire :

- rappelle la séance du 11 mai 2021 lors de laquelle le conseil municipal avait validé la convention de mission d'accompagnement sur l'aménagement extérieur des abords du stade (7 jours dont 3 jours facturés),

- donne le compte rendu de la réunion du 15 juin avec le CAUE sur la réflexion «jardin du stade ». Les grands principes retenus sont les suivants :
  1. Intégrer une zone humide au projet,
  2. Aménager un espace de stationnement pour les manifestations ponctuelles,
  3. Intégrer le projet de terrains de boules,
  4. Créer un espace ludique, sportif,
  5. Envisager l'implantation d'aires de jeux pour enfants,
  6. Aménager l'espace devant le petit terrain, changer les filets...,
  7. Dissimuler de manière qualitative les P.A.V.,
  8. Articuler des liens vers les cheminements piétons,
  9. Imaginer un théâtre de verdure,
  10. Et toute autre proposition du groupe de réflexion.

Un questionnaire sera envoyé par le CAUE, il permettra de définir notre besoin et établir un plan d'aménagement pouvant s'étaler sur plusieurs années si besoin. Il amènera des propositions pour l'implantation des PAV (points d'accès volontaires pour le tri sélectif). De nouveaux plans à l'échelle seront établis en remplacement des esquisses fournies.

#### **4°) Compteur électrique du stade**

La puissance est actuelle de 18 KVA triphasé. Il est nécessaire de l'augmenter à 36 KVA. Antoine GROS est chargé d'obtenir un devis pour le changement de puissance et le déplacement du compteur.

## **CANTINE SCOLAIRE**

### **1°) REGLEMENT INTERIEUR**

Didier CHARVET, adjoint aux affaires scolaires donne lecture aux membres du conseil municipal du projet de règlement intérieur et de la charte de savoir-vivre de l'enfant établis par la commission scolaire.

Le règlement se compose de 9 articles :

1. Ouverture de la cantine scolaire
2. Bénéficiaires
3. Modalités d'inscription
4. Fonctionnement du restaurant scolaire
5. Organisation du service de restauration scolaire
6. Tarification
7. Discipline et éducation
8. Sécurité / assurance,
9. Acceptation du règlement

*Après avoir ouï l'exposé du Maire-Adjoint et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

**ACCEPTE** le règlement intérieur et la charte du savoir-vivre de l'enfant pour le service de la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,

### **2°) TARIFS**

Ce point est reporté à la séance du mois de juillet 2021.

## **RECENSEMENT POPULATION 2022**

Le Maire :

- rappelle :
  - ✓ que l'enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée d'une année en raison de la crise sanitaire.  
Elle se déroulera du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022,
  - ✓ la délibération du 25 juin 2020 nommant Patrick BAVOUX, Maire, et Christelle MOREL, secrétaire comme coordonnateur communal,
  - ✓ la délibération du 29 juillet 2020 nommant Madame PLAIDEAU Annie comme agent recenseur, ainsi que la délibération du 9 novembre 2020 fixant sa rémunération à un montant forfaitaire brut de 1500 €.
- donne lecture du courrier de l'INSEE en date du 25 mai 2021 précisant qu'il faut désigner le coordonnateur communal avant le 30 juin,
- propose de ne pas modifier les décisions prise en 2020,

**Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**NOMME :**

- Patrick BAVOUX, Maire, et Christelle MOREL, secrétaire comme coordonnateur communal,
- Annie PLAIDEAU comme agent recenseur.

**DECIDE** de fixer la rémunération de l'agent recenseur à la somme forfaitaire brute de 1 500 €,

**PRECISE** que toutes les charges sociales restent à la charge de la commune,

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne l'indemnité allouée à l'agent recenseur.

**AUTORISE** le Maire ou un des Maire-Adjoints à signer les arrêtés (agent recenseur et coordonnateur communal) et tous documents relatifs au recensement de la population pour l'année 2022.

## **ELECTIONS : MISE EN PLACE DES PERMANENCES DU 20 ET 27 JUIN,**

Suite au dernier conseil, validation des plages des permanences (8h-11h, 11h-14h, 14h-17h et 17-18h) pour les membres présents.

Le Maire donne le guide d'utilisation de l'autotest nasal pour ceux qui n'ont pas été vaccinés et informe du circuit qui sera mis en place afin que les électeurs ne se croisent pas.

## **DEVIS**

### **Diagnostic amiante du local pompiers-fleurissement et bâtiment ancienne école de filles :**

Suite à la demande de l'entreprise SOGETREL, mandataire du syndicat d'électricité (SIEA) dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune, il est nécessaire d'établir un diagnostic amiante au bureau local des pompiers et dans les parties communes du bâtiment ancienne école de filles. Un devis a été accepté auprès de l'entreprise Derbi pour un montant TTC de 130 € et pour une analyse complémentaire de 60 €.

La convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour l'habitation au 419 grande rue sera présentée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

**Kit de 2 protections pour les élections** : Acceptation du devis de l'entreprise SODIMAR pour l'achat de deux kits de protection en plexiglas pour les bureaux de vote et de deux réglettes avec fenêtre pour apposer la signature pour un montant TTC de 366 € (HT 305 €).

Le Maire indique que l'état alloue une subvention de 150 euros par élection soit 300 €.

**Assainissement stade** : Lecture des devis reçus pour les travaux du poste de refoulement.

Après discussion, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise ROUX TP pour un montant TTC de 25 463.47 €.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

**ATSEM** : Par courrier en date du 14 mai 2021, Madame YONNET Maryvonne sollicite le renouvellement de sa disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Son remplacement est assuré par Coralie MAYER.

**ADJOINT TECHNIQUE VOIRIE** : Suite au départ en date du 31 mai 2021 de Julien BUVAT, agent d'entretien polyvalent, Monsieur CARY Romain a été recruté à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 pour une durée d'un an à raison de 21 heures par semaine. Son emploi du temps est fixé sur deux jours les jeudi et vendredi.

**ADJOINT TECHNIQUE CANTINE** : A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, le mi-temps thérapeutique de la cantinière prendra fin pour laisser place à une reprise à temps plein. En conséquence, le poste créé et positionné sur le remplacement est supprimé.

**Planning des agents** : Actuellement les emplois du temps sont en cours de modification pour la rentrée de septembre 2021.

## **LOTISSEMENT OUEST « LE PETIT GRILLET » : VALIDATION DU CHEMIN PIETONNIER**

Le Maire :

- indique qu'une attestation de non-contestation de la conformité des travaux a été établie en date du 12 juin 2021, pour confirmer la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) relative aux travaux de viabilité provisoire (hors bordures, enrobés et éclairage public) déposée en Mairie par le pétitionnaire en date du 12 juin 2021,
- informe de la dernière réunion de chantier qui soulevait une interrogation pour l'aménagement de la voie piétonne qui rejoint le centre village.

Un débat est lancé afin de définir le choix du cheminement (enrobé, herbe, etc..). Une visite sur place a été organisée.

Après discussion, le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de caillebotis enherbés. Ils permettront de drainer l'eau de pluie, auront l'avantage d'être roulants pour les poussettes, utilisables toute l'année, plus écologiques et seront plus faciles d'entretien.

## **CONTRAT MAINTENANCE DU SITE INTERNET**

Maurice MARECHAL, Maire-adjoint, responsable de la communication, informe que le contrat de maintenance et d'hébergement du site internet de la mairie, souscrit auprès de l'entreprise XLFormation (Xavier Lemoine Formation) arrive à échéance le 28 juin prochain.

Cette prestation concerne l'hébergement et la maintenance du site internet de la mairie pour une redevance de :

- 1 020 € TTC pour un an,
- 1 938 € TTC pour une durée de deux ans,
- 2 815,20 € TTC pour une durée de trois ans
- 4 590,00 € TTC pour une durée de cinq ans.

Il indique que les montants sont les mêmes qu'en 2015 et 2018 et que l'augmentation de l'indice Syntec ne sera pas appliquée.

Il propose à l'assemblée de renouveler le contrat pour une durée de 5 ans. La somme doit être payée en une fois.

*Le Conseil ouï l'exposé du Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré :*

**ACCEPTE** à l'unanimité de renouveler le contrat qui prendra effet à compter du 28 juin 2021, pour un montant global TTC de 4 590 € sur une durée de 5 ans.

**AUTORISE** le Maire ou un des adjoints à signer le contrat de maintenance du site internet.

## **TOITURE GARAVAND**

L'entreprise DUCROZET-MONINOT devrait commencer les travaux lundi 21 juin 2021.

Une subvention auprès :

- du département de l'Ain au titre du fonds d'urgence est acceptée (15%) pour un montant de 9 396 € sur la base du devis présenté de 62 642 € HT,
- de la région au titre du programme Bonus Relance Région pour un montant de 20 000€ correspondant à environ 32 % du devis présenté,
- de l'état au titre du DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) : montant non connu à ce jour.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Conseil d'école du 15 juin 2021** : Didier CHARVET, adjoint aux affaires scolaires donne le compte rendu.

1°) Les effectifs à ce jour pour la rentrée de septembre 2021 s'élève à 88 élèves dont la décomposition est :

- classe de Véronique BOUTON : 9 petites sections et 6 moyennes section
- classe de Céline PION : 14 grandes section, 10 CP,
- classe de Nadia BOIVIN : 9 CE1, 13 CE2,
- classe de Marie-Ange CHAVANNE : 14 CM1 et 13 CM2

2°) Ecole numérique ENIR-2

L'électricien doit intervenir les 12 et 13 juillet pour le câblage.

L'installation des nouveaux matériels (tableau interactif, ordinateur de la directrice et tablettes) est planifiée le jeudi 15 et vendredi 16 juillet.

3°) les projets 2021-2022 :

- Classe maternelle et CP : voyage à LAMOURA
- Classe CE1 – CE 2 : 6 séances piscine sur la fin d'année (frais de car pris en charge par le sou des écoles)
- Classe CM1 – CM2 : 6 sorties voile et kayak sur la fin d'année également à la Plaine Tonique pour un montant TTC de 1700 € (le coût est financé par le sou des écoles).

4°) Un rappel est donné sur l'interdiction de stationner sur les places handicapées et sur le port du masque obligatoire.

5°) Règlement intérieur de la cantine : information du nouveau règlement.

**Remise des dictionnaires** : Elle est prévue le mardi 29 juin 2021 à 18h30.

**Travaux conduite d'eau** : Les travaux sont en cours route des Manilliers.

**Bornes incendie** : Après vérification par le chef de corps de Bénvy, l'ensemble des bornes est conforme.

**Réservation stade juillet août** : **Un point est donné sur les locations**

En juillet : une date (24/07),

En août : 5 dates de retenues (5/08, 7+8+9/08, 14+15/08, 28/08 et 29/08)

**Fasila'Gym** : Depuis le 10 juin et jusqu'au jeudi 08 juillet inclus, reprise des cours de dynamisme corporel et renforcement musculaire au stade afin de respecter le protocole sanitaire en vigueur les mardis de 19h45 à 20h45 et les jeudis de 20h à 21h.

**Sou des Ecoles** : La journée rando-grillades prévue initialement le dimanche 13 juin est annulée pour cause du protocole sanitaire, par contre la Bazardouille est maintenue le dimanche 29 août.

**Grand Bourg Agglomération** : La Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse a fait évoluer son identité visuelle en recentrant son logo sur son nouveau nom : Grand Bourg Agglomération.

**Animations pédagogiques auprès des scolaires « transition écologique » du Grand Bassin de Bourg en Bresse** : A travers son projet de territoire, la collectivité affiche une volonté de sensibiliser les habitants aux enjeux de la transition écologique et ce dès le plus jeune âge.

Dans ce cadre, les écoles peuvent bénéficier depuis plusieurs années d'animations éducatives autour de la transition écologique. Grâce à une convention de partenariat, l'AFOCG 01 propose, à travers le dispositif « Tablo'Vert », des interventions en classe ou à la ferme sur les thèmes de « l'alimentation durable » et de « l'agriculture locale ». Il missionne également des organismes extérieurs afin de sensibiliser les enfants à la préservation de l'environnement. La direction de la Gestion des Déchets intervient également pour des animations visant à initier les écoles au tri et à la réduction des déchets. Le catalogue d'animations pour l'année 2021-2022 sera adressé aux écoles en juin afin qu'elles puissent choisir l'intervention correspondant le plus à leur projet pédagogique.

Une présentation sur inscription est prévue le mercredi 30 juin à Bresse Vallons de 14 à 16 h afin de présenter les actions de sensibilisation.

**FNACA** : Annulation de la réservation du stade le 14 juillet, le repas se fera à Pirajoux.



## **ACCA CHASSE DE BENY :**

- Assemblée générale le vendredi 18 juin à 19h au local de chasse.
- Le méchoui prévu le dimanche 27 juin est annulé.

**SEMCODA – locataires de l’ancienne cure :** Un courrier en date du 14 juin établi par la SEMCODA pour les locataires concernant les conteneurs poubelles, rappelle que les conteneurs ne doivent en aucun cas être laissés toute la semaine le long de la route mais sortis uniquement le mercredi soir et récupérés le jeudi.

Une remise en état du terrain (derrière le bâtiment) est prévue par la Semcoda.

**Demande achat de terrain :** Par courrier reçu le 11 mai, les propriétaires domiciliés 309 grande rue demande l’acquisition d’une partie de la parcelle 663 pour une superficie de 250 m<sup>2</sup> afin d’agrandir leur propriété en espace vert.

Après discussion : une réponse défavorable sera donnée car ce terrain est classé en zone 2 AU (où un projet de lotissement global est prévu).

**Département de l’Ain : Arrêté du 20 mai 2021 :** Le stationnement et l’arrêt sont interdits le long de la route départementale n° 1083 au lieu-dit « la Vavre ».

**AJR broyage :** Invitation à l’ensemble du conseil municipal pour une démonstration de broyage de déchet vert le vendredi 25 juin à 14h à Tossiat (en face du centre sportif). Pour l’organisation, une confirmation est nécessaire [Ajr-broyage@sfr.fr](mailto:Ajr-broyage@sfr.fr)

**Mur du cimetière :** Les travaux sont en cours. Le tuyau d’arrosage des massifs et le robinet du cimetière seront réparés par l’entreprise qui les a endommagés.

**Comité des fêtes :** Le nouveau bureau (président : Régis MELLET, secrétaire : Christelle GLASSON, trésorier : Stéphane DARNAND) prévoit une réunion « café rencontre » ouvert à l’ensemble de la population pour présenter leurs projets futurs le samedi 3 juillet à la salle tilleul de 9 à 11 heures.

**Avis de naissance :** Côme, Louis, Sabin GENOD, né le 11 juin 2021 à Viriat (Ain), domicilié 257 route des jacquets.

**Sapeurs-pompiers – Fête du poulet :** Annulation réservation du stade du 4 juillet, reportée le dimanche 12 septembre 2021 par une vente à emporter.

**Rappel date prochaine réunion du conseil municipal :** Mercredi 21 juillet à 20h

**Travaux Fibre :** L’implantation des poteaux est en cours, différentes autorisations de voirie ont été validées.

**Travaux Voirie :** Les travaux (compétence communautaire) sont en cours.

**Grand Bourg Agglomération :** Le programme des vendredis du Revermont est consultable sur le site internet de Grand Bourg Agglomération.